Administration de mandat (Québec)

Comment nos services peuvent vous aider

Notre engagement envers vous

Un mandataire* nommé au titre d'un mandat en cas d'inaptitude a de lourdes responsabilités, qui méritent d'être soigneusement considérées avant d'être données ou assumées. En qualité de mandataire, vous êtes tenu d'agir exclusivement pour le compte de la personne qui vous a désigné comme tel (appelée « mandant »). Il s'agit d'une entreprise complexe : c'est beaucoup pour une seule personne, surtout durant une période où elle prend aussi soin d'un être cher.

En fait, les responsabilités d'un mandataire exigent beaucoup de temps, d'énergie et de minutie. Nous comprenons que vous ne souhaitez probablement pas consacrer tout votre temps à ces tâches administratives nécessaires.

Nous nous engageons à vous offrir le soutien d'une équipe solide et compétente, qui assumera autant de tâches administratives que l'exige votre situation personnelle. Si vous agissez actuellement à titre de mandataire, que vous vous sentez dépassé par l'ampleur de la tâche ou que vous n'avez tout simplement pas le temps ni l'expertise nécessaires pour remplir vos fonctions, nous pouvons vous aider.

- Nous évaluerons avec vous les tâches et les responsabilités qui vous incombent et élaborerons une solution adaptée à vos besoins.
- Nous vous offrirons, à vous ainsi qu'aux membres de votre famille, l'impartialité nécessaire pour aider à atténuer les tensions pouvant découler de relations familiales complexes, tout en conciliant des intérêts potentiellement conflictuels.
- Nous pouvons nous charger pour vous d'autant de tâches liées à l'administration courante que nécessaire, mais vous conservez le pouvoir de prendre la décision finale.
- Nous pouvons consolider les comptes et les actifs du mandant en vue de protéger tous les actifs et de les consigner adéquatement.
- Nous tenons des registres de toutes les opérations se rapportant à l'administration courante et fournissons des relevés comptables pour les tribunaux.
- Nous pouvons examiner le portefeuille de placement actuel du mandant et offrir des services de gestion professionnelle des placements au besoin.
- Nos spécialistes de la fiscalité peuvent préparer les déclarations de revenus du mandant et effectuer tout paiement nécessaire.
- Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires en vue de la vente de biens immobiliers et de l'aliénation de biens ménagers et d'effets personnels.

Les professionnels de Successions et fiducies RBC sont habiles à composer avec les subtilités de l'administration des mandats, tant sur le plan émotionnel que du point de vue des connaissances techniques. Nous sommes conscients de la complexité des relations familiales : nous traitons chaque cas avec compassion et professionnalisme afin de faciliter au maximum le processus pour vous.

Nous pouvons vous aider

Notre service d'administration de mandat vous offre un soutien personnalisé pouvant s'adapter à toute la gamme de vos besoins à titre de mandataire aux biens, quelle qu'en soit la complexité. Compte tenu du fait que chaque cas est particulier, la tarification de nos services se fonde sur la taille du compte et sur les services précis dont vous pourriez avoir besoin (notamment) :

Recueillir et protéger les actifs

- Dresser l'inventaire de tous les actifs.
- Ouvrir un compte, et s'occuper du transfert et de la consolidation de tous les actifs dans un seul compte.
- Assurer en tout temps la protection, la garde et le contrôle des actifs du compte.
- Faire réacheminer les sources de revenu au compte.

* Au Québec, la personne qui établit un mandat en cas d'inaptitude est appelée « mandant » et celle que celui-ci désigne pour agir à sa place est le « mandataire ».

Le présent dépliant publicitaire ne vise que les mandats aux biens. Nous avons utilisé le terme « mandat » pour désigner un mandat en cas d'inaptitude visant les biens. Pour obtenir des renseignements ou des réponses à des questions portant sur les mandats aux soins personnels et aux soins de santé, veuillez communiquer avec votre conseiller juridique.

RBC Gestion de patrimoine

Tout un patrimoine à partager.

Administrer le compte

- Effectuer une analyse annuelle des flux de trésorerie afin de comparer les besoins de revenu globaux et les dépenses.
- Prendre les dispositions nécessaires au réacheminement des factures et au paiement des frais.
- Percevoir les intérêts, dividendes et autres revenus générés par les valeurs figurant au compte.
- Proposer des solutions de gestion des placements pour les actifs investissables.
- Préparer et produire les déclarations de revenus.
- Payer tout impôt exigible en produisant la déclaration de revenus.
- Recevoir et vérifier tout avis de cotisation lié aux déclarations de revenus.

Présenter l'information financière

- Fournir des relevés périodiques indiquant la valeur comptable et marchande de toutes les valeurs et opérations dans le compte.
- Produire les relevés fiscaux de fin d'exercice du compte.

Prendre les dispositions nécessaires en vue de la vente de biens immobiliers

- Obtenir une évaluation ou un avis visant à déterminer la valeur marchande des biens immobiliers.
- Coordonner la sélection d'un courtier immobilier.
- Participer à l'établissement d'un prix d'inscription adéquat.
- Prendre part à l'examen des offres d'achat.
- Assurer la liaison avec le conseiller juridique au sujet de la finalisation de la vente.
- Annuler les services publics et autres types de services.

S'occuper de la cession des biens ménagers et des effets personnels

- Prendre les dispositions nécessaires pour évaluer les actifs.
- Organiser la vente des actifs, au besoin.

Pour plus de renseignements

Pour plus d'informations, veuillez parler à un conseiller RBC®, nous appeler au 1 855 833-6511 ou visiter notre site Web à www.rbc.com/successionsetfiducies.

Successions et fiducies RBC est au service des Canadiens depuis 1899. Nous offrons aux particuliers, aux familles et aux entreprises de précieux services successoraux et fiduciaires, ainsi que des solutions en cas d'inaptitude, le tout en fonction de leurs besoins. Nos clients font souvent face à des situations uniques et complexes et veulent entretenir une relation personnelle avec un conseiller compétent qui peut leur offrir des solutions réfléchies, taillées sur mesure.

Nous offrons à nos clients :

- Participation à la préservation, à la gestion et au transfert du patrimoine d'une génération à l'autre en fournissant des solutions pour mettre en œuvre les plans de succession et de fiducie des clients
- Sécurité financière et tranquillité d'esprit pour les Canadiens qui ont besoin d'aide dans la gestion de leurs affaires
- Expertise professionnelle et impartialité dans la prestation de services successoraux et fiduciaires
  - Solides antécédents et longue tradition dans la gestion d'activités de fiducie
  - Professionnels dotés d'une expérience technique et pratique
  - Compassion et compréhension face à l'expérience du client ou à celle de sa famille

Successions et fiducies RBC désigne la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal. Ce document a été préparé à l'intention de la Banque Royale du Canada, de Fonds d'investissement Royal Inc., de RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc., de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., de RBC Dominion valeurs mobilières Inc.*, de la Société Trust Royal du Canada et de la Compagnie Trust Royal. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc., RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc., RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des sociétés membres de RBC Gestion de patrimoine, unité d'exploitation de la Banque Royale du Canada. * Membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

Les stratégies, conseils et données techniques contenus dans cette publication sont fournis à titre informatif seulement et visent à aider nos clients. Ce document ne vise pas à vous donner des conseils précis en matière de finances, de placement, de fiscalité, de droit, de comptabilité ou autres conseils à votre intention, et vous ne devez pas vous y fier. Les lecteurs doivent consulter leur propre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ainsi, leur propre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2013. Tous droits réservés.

VPS84189

104437 (10/2013)